

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°107/2023: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour la coordination jeunesse pour l'année 2024

Virginie AGNIEL indique que le service enfance jeunesse a initié depuis 2015 plusieurs projets en direction des enfants et des adolescents du territoire.

Elle précise que dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement signée entre la communauté de communes et le Conseil départemental du Gard, la communauté de communes s'engage à réaliser des actions à destination des jeunes de son territoire selon les priorités et modalités suivantes :

- Définir les orientations d'une politique jeunesse pluriannuelle (3 ans).
- S'appuyer sur un diagnostic et valider des axes prioritaires.
- Établir une fiche pour chaque action retenue au titre des axes de programmation, ces fiches servant de document de travail et pouvant être jointes en annexe.
- Développer les actions ou projets qui permettent de proposer une offre structurant les territoires : accompagner les associations dans leur projet à destination des jeunes.
- Proposer des actions éducatives en faveur des collégiens.
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets professionnels et vie active.

Elle ajoute que pour l'année 2024, le service enfance jeunesse a décidé d'étoffer son programme et propose les actions suivantes sur la base du budget prévisionnel ci-après.

Dans le cadre de l'axe 2 du PST : Parcours d'Avenir pour la Jeunesse, 5 actions sont proposées :

- 1) La rencontre littéraire de la jeunesse Piémontaise s'adresse à 3 classes de 5^{ème} des 3 collèges du territoire. Elle se déroule en 2 temps : une 1^{ère} rencontre sur une demi-journée en janvier et la 2^{ème} rencontre en juin sur une journée avec rencontre avec l'auteur d'un des livres sélectionnés.
- 2) 9^{ème} édition du Dispositif Devenir animateur (formation BAFA) 2023-2024.
Ce dispositif permet à des jeunes du territoire d'avoir accès à la formation BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur). 28 stagiaires ont validé leur stage théorique en et leur stage pratique en 2023. En 2024, ces 28 jeunes pourront effectuer leur stage d'approfondissement pour valider le BAFA. Cela permettra à ces jeunes de travailler sur les centres de loisirs dès cet été.
- 3) Pour développer et soutenir les actions sur le territoire, en partenariat avec les acteurs de l'emploi, un Forum de l'emploi saisonnier sera mis en place fin avril 2024 à destination de la jeunesse. Il s'agit d'une action transversale avec le Relais Emploi du Piémont Cévenol et la mission locale Cévennes Garrigues. Ce forum permettra de mettre en relation des employeurs et des jeunes en recherche de jobs d'été et de recruter des jeunes du territoire.
- 4) Pour accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle, un Forum des métiers à destination des collégiens sera mis en place. Il s'agit également d'une action transversale avec le Relais Emploi du Piémont cévenol, la mission locale Cévennes Garrigues et les 3 collèges du territoire.
- 5) Afin de prévenir les comportements à risque, des actions de prévention contre le harcèlement et les violences intrafamiliales seront mises en place sur l'année 2024.

Elle souligne que pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement à hauteur de 9 000 € auprès du Conseil Départemental du Gard sur la base du budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	1 600 €	CD 30	9 000€
Services extérieurs	13 500€		
Autres services extérieurs	1 670 €	CCPC	30 270 €
Charges de personnel	22 500 €		
Total	39 270€	Total	39 270 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_107_29

Nicolas DREVON demande où s'inscrivent les participations perçues par les personnes inscrites au BAFA ?

Virginie AGNIEL indique qu'elles apparaissent dans la ligne des recettes de la CCPC.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité de développer les actions jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

Considérant le budget prévisionnel 2024 de la coordination action jeunesse,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2024 de la coordination jeunesse comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	1 600 €	CD 30	9 000€
Services extérieurs	13 500€		
Autres services extérieurs	1 670 €	CCPC	30 270 €
Charges de personnel	22 500 €		
Total	39 270€	Total	39 270 €

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 9 000€ pour assurer le fonctionnement de la coordination jeunesse pour l'année 2024 ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :